

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 39

Artikel: Jules Favre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180935>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteūr vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Jules Favre.*

« Jules Favre, avocat, député, académicien, est né à Lyon, le 21 mars 1809.

Sur les bancs de l'opposition où s'agitent une dizaine de têtes étranges, incultes, caractéristiques, on distingue entre toutes celle du représentant de la ville de Lyon.

Il est grand et large d'épaules. Sa tête est couronnée d'une forêt de cheveux gris tournant au blanc, où les mèches, hautes et longues, s'entre-croisent, s'enchevêtrent, se heurtent en menaçant les cieux artificiels du Palais-Bourbon.

Le front est élevé, protubérant; les yeux clairs et pleins de malice; la bouche railleuse dessine à l'ombre d'un nez fort grave les rictus les plus mephistophéliques. Sa barbe rude et capricieuse lui fait un collier qui ressemble à ceux des chevaux de montagne. L'ensemble de cette physionomie redoutable est un mélange de bonhomie féroce et de ruse féline; l'illustre orateur est fort négligé, ou plutôt abandonné dans toute sa personne. Un de ses adversaires a dit de lui :

— Il attend un changement de gouvernement pour se brosser.

La chemise laisse passer un cou de taureau. Les pieds sont gros, les mains sont intelligentes; il les fourre constamment dans ses poches par un geste qui lui est familier.

En 1834, après avoir plaidé pour les ouvriers accusés de coalition, il sortait du palais de Justice de Lyon : à ce moment, et par suite d'un malentendu, une vive fusillade éclate autour de lui, les balles sifflent à ses oreilles. Ce vacarme le surprit, mais — raconte un témoin oculaire — « il ne sortit pas les mains de son pantalon. »

Le portefeuille de Jules Favre, qu'il traîne après lui à la Chambre, a des dimensions colossales, de mystérieuses profondeurs, arcanes de la politique et de la chicane. C'est un matelas rembourré avec des pierres. La majorité le sait bien, il les jette dans le jardin qui s'étend à droite de la tribune. Et quand il a cassé une cloche à melon, abattu un fruit mûr et vermeil, comme il se lèche les lèvres, comme il répand, avec des sourires, ses métaphores aiguës!

* Cette biographie ayant déjà été publiée dans notre journal il y a deux ou trois ans, nos lecteurs voudront bien nous en pardonner la reproduction. Il n'est pas trop de lire à deux fois, de relire surtout aujourd'hui le portrait de l'homme éminent et intégré à qui la République française vient de confier un des ministères les plus importants de son gouvernement.

Un brave propriétaire de l'Anjou, grand éleveur, grand amateur de dressage, disait un jour en écoutant un discours de Jules Favre :

— Ce député me fait l'effet de mon gros percheron attelé au char républicain! Comme il tire fort, comme il se démène, comme il brise tous ses harnais pour aller plus vite, que d'étincelles jaillissent de son sabot, comme il craint peu d'éclabousser en frappant du pied...

La comparaison était saisissante.

M^e Jules Favre ne gesticule que de la main droite, et plus la flèche est empoisonnée, plus le bras est arrondi; il fait geste de velours. Lorsque son souffle puissant agite l'auditoire, comme le vent soulève les vagues, lorsque la tempête éclate autour de lui, il contemple cet orage qu'il a fait gronder, il se recueille, il attend l'arc-en-ciel de l'air le plus innocent du monde... et il recommence.

Quand il s'adresse au banc des commissaires du gouvernement, il écrase les ministres sous leurs titres, il les écorche avec leur nom prononcé d'une certaine façon dédaigneuse, il les gourme avec les sottises de leurs subalternes, ou les ravale ironiquement sous des éloges que sa figure dément avec une grimace gouailleuse.

Parfois il prend son adversaire sous le bras, il le promène au bord du gouffre en lui faisant admirer l'eau vive, les herbes qui grimpent, la petite fleur bleue, un papillon aux ailes brillantes, puis... crac! il le pousse dans l'abîme d'un coup de pied.

C'est ainsi qu'il use et abuse de l'ironie. Le diable seul peut compter alors les interruptions, les exclamations, les réclamations qui s'élèvent, choeur étourdissant, devant la tribune; alors il s'appuie tranquillement au bureau du président et laisse l'horizon se rasséréner; souvent il étend les bras comme un crucifié, ou il les croise d'un air de défi dédaigneux.

— Tout ce tapage ne vous trouble-t-il pas? lui demanda-t-on un jour.

— Je suis devenu républicain derrière les barricades de 1830, répondit Jules Favre, le bruit ne m'effraie ni ne m'excite; il me calme, au contraire, et me permet de reprendre mes forces.

Le célèbre tribun en a besoin, car sa santé a été assez compromise par ses travaux pour inspirer de l'inquiétude à ses amis. Lorsqu'il tomba malade, il y a deux ans, l'empereur fit prendre de ses nouvelles avec autant de courtoisie que s'il eût été de la majorité. Jules Favre se montra extrêmement sensible

à cette démarche ; aussitôt rétabli, il pria M. Rouher de remercier Sa Majesté.

— Je compte bien, lui dit-il, prouver au gouvernement que je vais mieux.

Et sa rentrée fut signalée ce jour-là par un des discours les plus éloquents dont se souvienne la gauche.

Le barreau rapporte à Jules Favre plus de cent mille francs par an, et la politique plus de cent mille... ennemis par session.

Certes, tout n'est pas rose dans le camp formidable de la démocratie française, et les adversaires les plus acharnés du représentant de Lyon ne sont pas au banc des commissaires du gouvernement.

Jules Favre commence, dit-on, à se dégoûter de ces luttes, de ces jalousies, de ce fier républicain versé dans la coupe par des frères et amis de la grande famille du suffrage universel.

— Que ferais-tu de ta république cette fois, si tu l'avais? lui demandait un camarade d'enfance, conservateur endurci.

— Franchement, mon cher, répondit Jules Favre en souriant, si la république revenait, je crois que... je me sauverais!

L'esprit n'est d'aucun parti. »

Lorsque la république a été proclamée, Jules Favre ne s'est point sauvé; au contraire, il est resté pour la sauver.



De la sauvagerie internationale.

Ce qui distingue un sauvage d'un civilisé c'est que le premier casse la tête à son semblable quand il l'outrage, tandis que le second le défère aux tribunaux.

Ce qui distingue un peuple sauvage d'un peuple civilisé, c'est que l'un massacre ses ennemis avec des haches et des massues, et que l'autre les exterminie avec des mitrailleuses et des canons se chargeant par la culasse.

Il y a donc cet abîme incompréhensible entre un individu et un peuple civilisés, que le premier trouve *l'arbitrage admirable* et que le second le trouve *honteux*.

Or, le premier étant un civilisé, et le second se composant de plusieurs millions civilisés, il s'en suit que ce qui est un axiome pour un cerveau pensant est une niaiserie pour plusieurs millions des mêmes cerveaux.

Voilà où en est la logique humaine au dix-neuvième siècle.

Voilà l'énormité morale qui nous vaut l'atroce boucherie dont frémît à cette heure le monde civilisé.

Deux puissantes nations sont en train de s'entre-dévorer dans un duel formidable, et les mêmes témoins qui arrêteraient au premier sang deux adversaires sur le terrain, ne songent pas à intervenir quand deux nations saignent de toutes leurs veines.

Et parmi les citoyens de ces deux grands peuples, aucune des voix que l'Europe écoute ne fait entendre la parole libératrice *d'arbitrage international*, ni au-delà ni en deçà du Rhin.

Comme si les mains frémistantes qui agitent des glaives pouvaient écrire des traités de paix? Comme si l'on pouvait signer des contrats durables sur des piles de cadavres et les pieds dans le sang humain?

Non, les peuples ne peuvent pas plus que les individus, être juges dans leur propre cause et *se rendre justice à eux-mêmes*.

Le tribunal des peuples est aussi urgent que le tribunal des communes, des cantons, des provinces et des nations.

Pourquoi la jeune république n'a-t-elle pas illuminé son berceau de cette sainte clarté du monde à venir? Pourquoi la France libre du joug impérial, n'a-t-elle pas ajouté au généreux mot de *paix* le mot plus grand encore de *justice internationale*, de *tribunal humanitaire*?

Quelle gloire pour le premier gouvernement, pour la première assemblée politique, pour la première nation qui proclamera ce principe sauveur, et qui en demandera l'application immédiate, en jurant de s'y soumettre?

Que toute la presse libérale de l'Europe jette sans relâche cette idée féconde dans le public; qu'elle la proclame tous les jours avec une nouvelle instance, et que des villes aux hameaux on puisse entendre ce salutaire avertissement:

Hors de l'arbitrage international, ruine et malheur pour tous les peuples.

(*Messager.*)

De l'hydroscopie, ou art de découvrir les sources.

Les travaux qu'exige la création de fontaines coulantes ou l'établissement de puits et de pompes sont ordinairement fort coûteux, et, hormis un petit nombre de positions, où l'existence d'eaux souterraines à une profondeur déterminée est bien connue, on ignore le plus souvent le régime de ces eaux, en sorte que l'on est forcé pour leur recherche de procéder par tâtonnement, ce qui expose à faire bien des dépenses inutiles.

Il serait donc précieux de posséder un moyen de connaître ou au moins de présumer l'emplacement et le cours des sources avant de se mettre en frais.

L'hydroscopie, ou recherche des sources à l'aide de la baguette divinatoire, a été pratiquée de temps immémorial et presque en tout pays, le plus ordinairement par des gens ignorants qui prennent le nom de *sourciers*. Beaucoup de gens éclairés considèrent comme un pur charlatanisme cette prétention d'indiquer des eaux souterraines dont rien à la surface ne ferait connaître l'existence. Nous croyons cependant que cet art repose sur des faits positifs.

Bien souvent les croyances populaires, que les savants sont enclins à juger indignes d'un examen sérieux, renferment un certain fonds de vérité qu'il est utile de chercher et de mettre en lumière. L'hydroscopie en est un exemple. Cherchons à la débarrasser du caractère mystérieux, magique qu'on lui a donné, à la dégager du fatras de fables dont on l'a couverte, pour la faire rentrer dans le domaine des sciences expérimentales, auquel elle appartient.

Deux faits naturels sont à la base :